

Etaient présents BOUYALA R. – KAUFLE R. – THIEFFRY F. – MORENO M. – SIRE G. – LEROY-THEOLAS C. – COLIN C. – CARON D. – LECOINTE H.

Absents excusés : MORENO P. – MAURRAS F. – D'HONT V. – DISCHAMP-LENAIN L. – POUCHAIN K.

Absent : BIAU C.

Mme Gisèle SIRE est désignée secrétaire de séance.

➤ **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 mai 2017**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

➤ **Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour : point n°8 – Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

0. Information du Conseil sur les décisions municipales prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT

- Décision municipale n°2017-14 du 26 juin 2017 : Marché de prestation de service - Montage de la ZAC de la pinède (concertation, dossier de création, consultation pour le choix de l'aménageur et dossier Loi sur l'Eau), attribué au bureau d'étude BETU, de Béziers, pour un montant de 22 500 € HT.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

1. ZAC de la Pinède – Lancement de la concertation

La future opération d'aménagement, localisée dans le secteur de la Pinède, sera d'une emprise de 3,4 ha environ, classée en zone AU1 dans le PLU approuvé en janvier 2017, et pourra accueillir environ 48 logements.

Les objectifs de l'opération sont :

- la création de logements neufs pour le développement de la commune,
- la mixité urbaine et sociale de l'habitat,
- l'intégration du nouveau quartier et le développement de liaisons inter-quartiers,
- la mise en valeur et le développement des équipements existants,
- la qualité urbaine et paysagère du futur quartier et de ses abords.

Après réalisation des études préalables, il convient de lancer la phase de concertation sur le projet, comme le prévoient les articles L 300-1, L 300-2 et L 311-1 du code de l'urbanisme.

M. le Maire propose donc à son conseil de soumettre ces études à la concertation de la population selon les modalités suivantes :

- les documents d'étude et le projet seront tenus à la disposition du public à la mairie durant un mois,
- un registre sera mis à disposition pour consigner les remarques du public,
- un débat public sera organisé.

Au vu de ce qui précède, le conseil valide les objectifs de la ZAC et les modalités de concertation et autorise le maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Urbanisme – Déclaration Préalable pour les divisions parcellaires en zone A et N

M. Le Maire rappelle à son Conseil qu'une division parcellaire doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable), lorsque la parcelle se situe en zone urbanisée (U) ou à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme. En dehors de ces zones, aucune autorisation n'est nécessaire, sauf délibération expresse du conseil municipal.

Suite à l'approbation du PLU, il apparaît nécessaire de soumettre à déclaration préalable tout projet de division parcellaire situé dans les zones agricoles (A), hors zone rouge du PPRI, ainsi que dans les parcelles situées en zones N déjà bâties, ceci afin de protéger les espaces agricoles et naturels des risques de spéculation foncière et de mitage.

Il est donc proposé de soumettre à déclaration préalable tout projet de division parcellaire en zone A et sur les parcelles déjà bâties de la zone N.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Subventions aux associations : aide exceptionnelle à LEZITRAIL pour la course du 14 juillet 2017

M. le Maire rappelle à son conseil sa délibération N° 2017-02-10 du 21 mars 2017, par laquelle il avait attribué les subventions aux associations, dont 250 € pour l'association LEZITRAIL. Dans cette même délibération, le Conseil Municipal a validé le principe d'attribuer une subvention exceptionnelle, d'un montant maximum de 500 € à une association pour l'organisation d'un événement, le cas échéant.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'attribuer une aide exceptionnelle de 150€ à l'association LEZITRAIL pour l'organisation de la course du 14 juillet 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Budget Principal – Décision Modificative n°2

M. le Maire rappelle à son conseil sa délibération n°2017-03-05 du 22 mai 2017 portant décision modificative n°1 du budget principal, pour basculer les travaux concernant les réseaux d'eau et d'assainissement du budget annexe (lotissement) sur le budget principal, pour un montant de 17 292 € TTC.

M. le Maire précise que les travaux réalisés ont fait l'objet d'une plus-value liée à des contraintes techniques, pour un montant de 2 220 € TTC.

Vu la délibération n°2017-03-05 du 22 mai 2017 portant décision modificative n°1 du budget principal,

Vu la validation du devis de l'entreprise TPSO par les services de la CAHM,

Vu le CGCT,

Il est proposé au conseil de prendre la décision modificative suivante sur le budget principal :

- ajouter 2 220 € (TTC) de dépense au compte 4581 - Opérations pour compte de tiers – réseaux eau et assainissement,

- ajouter 2 220 € (TTC) de recette au compte 4582 - Opérations pour compte de tiers – réseaux eau et assainissement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Budget Principal – Admission en non-valeur

Monsieur le Maire explique à son conseil que les services de la trésorerie de Pézenas ont communiqué un état des produits irrécouvrables, pour les exercices 2015 et 2016.

Monsieur le Maire propose que soient admis en non-valeur ces produits irrécouvrables conformément à cet état, à hauteur de 1 303,60 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Tarifs de mise à disposition du service technique (fauchage et élagage)

M. le Maire rappelle à son conseil sa dernière délibération, en date du 16 juin 2010, fixant un tarif unique de mise à disposition du service technique, pour des travaux de fauchage et élagage.

Considérant le fait que ces tarifs sont restés inchangés depuis 2010, et que le coût de fonctionnement de l'épareuse est plus élevé que celui des autres engins, il est proposé d'actualiser ces tarifs comme suit :

- 80 € (TTC) de l'heure pour les travaux avec l'épareuse,
- 65 € (TTC) de l'heure pour les travaux avec tout autre engin.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. SIVOM du canton d'Agde – Rapport d'activités 2016

M. le Maire informe son conseil : par courrier reçu le 30 juin 2017, le SIVOM du canton d'Agde nous a adressé son rapport d'activités 2016 accompagné du compte administratif 2016, approuvés par délibération du SIVOM le 15 juin 2017. Il est à disposition des élus et du public en mairie, en version papier et informatique.

M. le Maire rappelle que la Commune adhère au SIVOM pour les compétences suivantes : fourrière animale et brigade d'enlèvement des tags.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activités et du compte administratif 2016.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie

M. le Maire rappelle à son conseil que les crédits procurés par une ligne de trésorerie visent à financer le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. Ces crédits n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin de fonds ponctuel, voire plus encore, éventuel.

Ainsi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à négocier la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000 € pour l'année 2017. Le cas échéant, le Conseil Municipal sera ensuite amené à se prononcer sur le choix du contrat et de l'établissement financier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. Questions diverses

M. le Maire informe son conseil sur :

- **La CAHM** : nous avons reçu le 11 avril 2017 les budgets primitifs de la CAHM, votés le 27 mars 2017. Ils sont à disposition des élus et du public en mairie (CD-Rom reproductible).

- Les projets :

- Fontaine de l'Amour : travaux prévus à l'automne 2017
- Place des Templiers : travaux prévus avant fin 2017.
- Projet terrain de VTT, proche du futur quartier de la pinède : projet en cours de finalisation.

- Les travaux en cours :

- Accessibilité de la mairie : dernières finitions en cours
- Suite du plan de circulation du centre du village
- Parc photovoltaïque : début des travaux le 13.07
- Aménagements de sécurité Route de Cabrières (RD 124)
- Aménagements Citystade et Voie Douce : inaugurations le jeudi 13 juillet à 19h et 19h30
- Lotissement communal « du Citystade » : en cours de finition
- Parc photovoltaïque : début des travaux semaine du 10.07, fin prévue fin 2017.

- la réforme des rythmes scolaires : lors du dernier conseil d'école, il a été décidé de continuer le système actuel pour cette année mais d'organiser une concertation avec les parents et les enseignants dès le début de l'année scolaire 2017-2018.

- le réseau Internet Haut débit : projet actuel de la CAHM d'amener la fibre depuis le plateau de l'Arnet jusqu'au village, puis avec une solution hertzienne pour desservir les foyers lézignanais. Toutefois, il convient d'être prudent, compte tenu des déconvenues subies depuis plusieurs années sur ce dossier. Le Maire a adressé une réclamation à ORANGE et leur a transmis une pétition signée par plus de 300 Lézignanais.

- le SICTOM : M. le maire informe son conseil sur le projet de réorganisation des déchetteries, par la suppression prévue de la déchetterie de Fontès, trop isolée, en implantant une nouvelle déchetterie, sur un site à définir.

M. le Maire informe d'une opération « Propreté de la nature », prévue pour cet automne.

Fait à Lézignan-la-Cèbe,

Le 11 juillet 2017